

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt-deux février s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PERRIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Cindy BESSEAU, Clarisse BESSONNET, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Audrey DELANOË, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Isabelle LOQUET, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Didier VERDON

Pouvoir :

Bernard BEYER donne pouvoir à Clarisse BESSONNET

Patrick LAIDIN donne pouvoir à Serge ADELÉE

Éric PAQUET donne pouvoir à Joël BLANCHARD

Membres élus : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Excusé : 0

Secrétaire de séance : Claudie BARANGER

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

□ CHOCOLAT CONCERT

La 10^{ème} édition a eu lieu le 5 février dernier.

Environ 180 personnes ont apprécié grandement le travail sur le chocolat proposé par Madame Céline DAVIET et Monsieur Jean Claude DAVID.

Le concert donné par Chloé BREILLOT et Céline BISHOP a séduit le public présent.

Le rendez-vous est donné pour une prochaine édition en 2018.

□ ÉVÈNEMENTS À VENIR

La Quinzaine du cinéma espagnol et latino, en partenariat avec l'association du cinéma et le comité de jumelage, se déroulera du 8 au 21 mars 2017.

Très beau programme au cours duquel plusieurs temps forts sont proposés :

- Le film « L'olivier » proposé aux collégiens des 5 collèges de la communauté des communes dans le cadre d'une opération « cinéma et collégiens », action menée

par la commission culturelle de la CCVB. Le prix des entrées est financé par la CCVB ;

- « MA MA » : le vendredi 10 mars 2017, ciné échange en présence de médecins spécialisés en oncologie et soins palliatifs ;
- « Neruda » : hommage rendu à ce très grand poète ;
- « Argentina » : voyage musical qui fait découvrir l'âme de l'Argentine.

❑ RÉUNIONS DE TRAVAIL DE LA COMMISSION CULTURELLE

- **Le Lundi 27 février 2017** : rendez-vous avec les enseignants pour un nouveau projet culturel avec les enfants des écoles ;
- **Le Mardi 28 Février 2017** : réunion avec les associations d'art de la ville d'Aizenay pour la préparation des expositions d'été ;
- **Le Mardi 7 mars 2017 à 14 heures** : préparation du salon d'automne 2017 ;
- **Le Mardi 7 mars 2017 à 18 heures 30** : finalisation du projet Fête de la Musique qui aura lieu le mercredi 21 juin 2017 ;
- **Le Jeudi 23 mars 2017 à 14 heures** : préparation du projet « Temps livre ».

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

❑ URBANISME

Modification du PLU

L'enquête publique vient de commencer lundi 27 février 2017 et se déroulera jusqu'au mercredi 29 mars 2017.

Lotissement la Clé des Champs

La tranche 3 comprenant 10 lots va être lancée prochainement.

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

❑ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DONNEURS DE SANG

Le 3 février 2017 s'est déroulée l'Assemblée Générale des donneurs de sang. Madame LARDIÈRE, présidente, a remercié la municipalité pour le soutien qu'elle apporte à l'organisation des collectes.

Après avoir remercié tous les acteurs du don du sang qui assurent les besoins des patients, Madame LARDIÈRE, a rappelé que les 30 associations vendéennes du don du sang sont le maillon essentiel de la chaîne transfusionnelle.

En Vendée, ce sont **17 432 personnes** qui ont donné leur sang en 2016 soit **32 982 prélèvements**.

Pour les Pays de la Loire les besoins sont de **650 dons du sang chaque jour**.

Chaque semaine **140 dons de plaquettes** et **360 dons de plasma** sont nécessaires dans la région.

En 2016, 521 donneurs ont participé aux collectes organisées à AIZENAY.

Monsieur Maurice PRAUD a été remercié pour ses 41 années de dons et de bénévolat à l'organisation des collectes mobiles.

❑ ASSOCIATION « AIZENAY TERRE D'ACCUEIL »

Cinq membres de l'association, dont Madame HUET qui parle couramment l'arabe, se sont rendus à Guer dans le Morbihan afin de rencontrer l'association qui a accueilli la famille du frère de Monsieur MOMIKA. Il leur a été confirmé que Monsieur MOMIKA et sa famille ont bien été reçus au consulat d'Erbil (Irak) et qu'ils devraient normalement arriver à AIZENAY vers la mi-avril.

Cette rencontre a permis à l'équipe de bénévoles de mieux appréhender l'accueil de cette famille, les besoins, l'accompagnement, etc.... Ils sont revenus encore plus motivés, et avec une certaine impatience pour recevoir cette famille.

❑ **LE JEU « DILEMME »**

Le 17 février dernier, l'association CRESUS a organisé la présentation du jeu « DILEMME » à différents partenaires : Harmonie Mutuelle – UDOA – MGEN – CCAS – ADAPEI ARIA.

L'association CRESUS a créé « DILEMME » qui a pour objectif, sous forme ludique d'apprendre à gérer son budget. L'apprentissage de la gestion de son budget pourrait se mettre en place sous forme d'ateliers. En effet de nombreuses familles ont des difficultés financières faute d'avoir appréhendé au mieux leur budget. En partenariat avec Mosaïque des ateliers vont être mis en place, tout d'abord avec les bénéficiaires de l'épicerie, mais également avec les adhérents de Mosaïque, et pourquoi pas étendre ces ateliers aux jeunes.

❑ **EXPERIMENTATION BIEN VIVRE@DOM**

L'expérimentation initiée début 2016, arrive à son terme. Cette expérimentation a été très instructive. Elle nous a montré comment adapter les nouvelles technologies au service des personnes seules et/ou isolées pour leur sécurité et celle de leurs familles. Bien sûr les points positifs et négatifs vont être analysés afin d'améliorer et perfectionner le système.

Une réunion de restitution va être organisée avec tous les partenaires : Conseil Départemental, Harmonie Mutuelle, Orange et la Municipalité d'Aizenay.

Une seconde réunion se fera en présence des personnes ayant accepté l'expérimentation ainsi que leurs référents.

❑ **ÉPICERIE « BOUT'SOL »**

Actuellement nous voyons une petite diminution des familles bénéficiaires. Il s'avère que le phénomène est présent également sur les communes environnantes.

Une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires a fait ressortir que l'accès à l'épicerie est très apprécié des familles ce qui leur permet d'honorer d'autres factures et ainsi ne pas se retrouver avec des impayés. L'enquête fait également ressortir que l'accueil et l'écoute trouvés auprès des bénévoles de l'épicerie est très important pour eux. Mais aussi que l'accès à un logement social rééquilibre un peu leur budget.

❑ **AGENDA**

- **Le jeudi 9 Mars 2017 à 11 heures** - Remise des clefs des 6 logements du Clos du Pré (Rue des Lisières).

4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

❑ **JEUNESSE**

Dans le cadre de l'étude relative à la politique jeunesse pour les 11/17 ans, le comité de pilotage s'est réuni le 6 février dernier. Monsieur Mickaël BRETON, du bureau d'étude ANATER, a présenté la méthodologie du projet et son calendrier comme suit :

- Étape 1 : phase analytique avec la réalisation d'un diagnostic allant de février à fin avril 2017. Une restitution des travaux auprès du Comité de pilotage et la validation du diagnostic stratégique sont prévues début mai 2017. Des partenaires institutionnels comme la CAF et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) nous accompagnent dans cette étude.
- Étape 2 : phase opérationnelle qui apportera les préconisations pour la politique jeunesse de la commune. Une présentation auprès du comité de pilotage et la validation du rapport final sont prévues fin juin-début juillet 2017.

Dans la phase diagnostic : une grande enquête à destination des parents de jeunes âgés de 11 à 17 ans va être mise en ligne sur le site de la commune début mars et jusqu'au 2 avril 2017. Afin de sensibiliser un maximum de familles, le service communication de la commune met en place tous les moyens de diffusion avec des supports visuels : Flyers, affiches, panneaux électroniques, affiches sucettes. L'information va être relayée par l'Écho agésinate, la presse, les collèges, les écoles, les associations sportives et culturelles, les structures d'accueil des jeunes, le centre social Mosaïque, la médiathèque, les commerces et la maison de santé.

Le rapport de cette étude permettra de mieux connaître les attentes et les besoins des jeunes sur notre commune et de mettre en place des moyens pour apporter des améliorations.

❑ CITOYENNETÉ

Information sur l'action intercommunale CME/CMJ : La nouvelle Commission « Action Éducative » issue de la fusion entre les Communautés de Communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau n'organisera pas cette année cette rencontre qui avait lieu une fois par an en juin. La Commission se donne le temps nécessaire à la redéfinition de ce projet en prenant en compte les attentes de chacun.

❑ INTERGÉNÉRATION

Le Conseil des Sages avait réuni tous les ingrédients pour assurer une ambiance chaleureuse et conviviale lors de la veillée d'autrefois qui s'est déroulée à la Salle des Quatre Rondes le samedi 25 février dernier. En effet, les 110 participants ont vraiment apprécié cette soirée autour de jeux de société, de contes patoisants, de chansons d'autrefois accompagnées d'accordéon sans oublier les grillées de mogettes, tourtisseries et boissons chaudes servis gracieusement par les membres du Conseil des Sages.

❑ AGENDA RAPPEL :

- **Le Mercredi 1^{er} mars 2017** : défilé du carnaval de l'association des assistantes maternelles « les P'tits Patapons », à partir de 10h. Départ de la salle des Quatre Rondes vers la maison de retraite.
- **Le Jeudi 2 mars 2017** : réunion du Comité Consultatif à 18h30 à l'Antenne Jeunesse.

5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT ET EMPLOI

❑ ASSOCIATION « AIZENAY ENSEMBLE »

Suite à l'assemblée générale le 19 janvier 2017 de l'association des commerçants et artisans « Aizenay Ensemble », les membres du bureau ont procédé aux élections au sein du conseil d'administration.

Sont élus Vice-Présidents : Madame Chloé JOUIN (Garage Citroën) et Monsieur Stéphane GAUVART (Parfums de Vendanges). Ils succèdent à Madame Christelle MANDIN et Monsieur Lilian MICHON.

5 nouveaux adhérents sont entrés dans le conseil d'administration : Mesdames Laurence LOCTEAU et Sonia DULOUART, Messieurs Wilfried LUCAS, Stéphane MAHÉRAULT et Benoît PELLERIN. Au total ils sont 20 membres.

Nombre d'adhérents début 2017 : 147.

Agenda de l'association

Le Dimanche 21 Mai 2017 : Salon du Mieux Vivre (pour Soi, Chez soi, et au travail).

❑ PRÊTS D'HONNEUR INITIATIVE VENDÉE CENTRE Océan

Le Comité d'agrément local de la Plateforme Initiative Vendée Centre Océan a accordé 3 prêts d'honneur à des entreprises agésinates.

- un prêt de 10 000 euros au Restaurant Le Moiron (prêt reprise) ;
- un prêt de 3 000 euros à Conseil Rénov Vendée (prêt création) ;
- un prêt de 10 000 euros à la boulangerie « Au p'tit bout de pain » (prêt croissance)

La signature de ces prêts d'honneur se fera en mairie d'Aizenay début avril.

❑ AGENDA

- **Le Lundi 6 mars 2017** :

- 18h : Comité consultatif Foire et Marché ;
- 19h30 : Assemblée des Unions Commerciales du département à la CCI de Vendée.

- **Le Dimanche 26 mars 2017** : Animation sur le marché alimentaire du dimanche matin sur le thème du terroir.

6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

☐ SPORT

Le dimanche 5 février dernier avaient lieu les championnats régionaux de tir à l'arc à Changé (53). Les archers Agésinates ramènent une médaille de bronze par équipe ainsi que deux titres de championne des Pays de Loire avec Alyssa GUILLET et Margot TOUZEAU. Bravo à nos archers ainsi qu'à tout le staff du club.

☐ TRAVAUX

Les travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel se poursuivent. La pose de la première pierre est prévue le samedi 11 mars 2017 à 11 heures.

☐ AGENDA

- **Le Vendredi 3 mars 2017** : Trophée des Sports de la Ville d'Aizenay ;
- **Le Dimanche 5 mars 2017** : Trophée Thierry GODU au Dojo Godu-Guyard ;
- **Le Samedi 11 mars 2017** : Pose de la première pierre du Pôle Culturel.

7 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

Le comité consultatif s'est réuni le 27 février 2017. L'ordre du jour était le suivant :

☐ TRAVAUX VOIRIE RURALE PRÉVUS EN 2017

- Bi couche

Route du Bois Fradin 300m

Route de la Bazerière 65m

Route de la Bretonnière 1000m

Route de la Boule du Lièvre à la Stèle de la Brionnière 1150m

Route de la Hérissonnière à la Baudouinière 1700m

Route de la Broderie 250m

Route de la Simotière 150m

Route de la Durantière à Saint Joseph 260m

- Tri couche

Route de la Glinière à la Delinière 550m

Route de Puyravaud 520m

Route de la Barbière 150m

- Chemins

Dans le village de la Gombretière 170m curage des fossés, décapage et rechargement en GNT.

Il reste à chiffrer deux bandes de roulement 150m - Chemin de la Petite Marronnière à la Marronnière (devis en cours réalisation).

☐ ATTRIBUTION PARCELLE COMMUNALE

La parcelle est située au lieu-dit « Les Pavots » et a une surface de 2 ha 87.

☐ PASSERELLE DE PIQUANT

Les travaux sont en cours d'achèvement.

☐ QUESTIONS DIVERSES

Point sur : plan expérimental pour l'agriculture Agésinate et l'Écho spécial agriculture.

☐ AGENDA

Un travail important pour le milieu rural est à faire pour le 20 mars 2017, la remise à jour de la carte des cours d'eau.

8 - COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES, COMMUNICATION ET ANIMATION

☐ SITE INTERNET

Le nouveau site internet a ouvert le lundi 06 février 2017.

☐ MARCHÉ DES ARTS ET DU GOÛT

La 20ème édition du marché des Arts et du Goût aura lieu le samedi 05 août 2017.

☐ ANIMATIONS ESTIVALES

Cette année, afin de proposer aux habitants d'Aizenay ainsi qu'aux touristes des activités sur Aizenay, la commune va organiser des animations estivales chaque mardi pendant 6 semaines à compter du 18 juillet 2017.

Ces animations auront lieu en principe le soir.

Les thèmes et lieux changeront toutes les semaines.

La commission continue à travailler sur la programmation des différentes animations.

Le programme sera prêt dans les prochaines semaines.

9 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE

La Commune d'Aizenay et l'association « Aizenay Tourisme » proposent aux habitants de participer au concours des maisons fleuries dans le cadre du concours « Paysage de votre commune ». C'est la bonne saison pour préparer les jardins.

Les inscriptions se font en mairie dès maintenant et jusqu'au 24 mai 2017.

Un jury visitera les habitations fin mai-début juin. Une remise de prix récompensera tous les efforts fournis. Pour tous renseignements contacter l'accueil de la mairie.

*
**

Rappel de la date du 1^{er} mars 2017 : Comité de suivi pour le lycée

POINTS POUR INFORMATION

1) Présentation des travaux de voirie urbaine et rurale 2017

Budget prévisionnel 2017 :

- ✓ Voirie urbaine : 300 000 € TTC (comprend les restes à réaliser de 2016)
- ✓ Voirie rurale : 200 000 € TTC (comprend les restes à réaliser de 2016)

VOIRIE URBAINE

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX	COÛT TTC
Rue de Dr Neveu	Réseaux EP	17 250€
Rue du Planty	Réseaux EP	21 600€
Rue Gobin	Réseaux EP	23 700 €
Rue JB Soulard	Chaussée	30 712 €
Avenue de Verdun	Réfection Trottoirs bicouche rose	1 312€
Rue du Bourg aux moines	Réfection Trottoirs bicouche rose	1 750 €
Rue des Baliveaux	Réfection Trottoirs bicouche rose	3 150 €
Rue Sainte Barbe	Réfection Trottoirs bicouche rose	1 837 €
Rue Molière	Réfection Trottoirs bicouche rose	1 155 €
Rue de la Charpenterie	Réfection Trottoirs enrobé	1 837 €
Rue des Alisiers	Réfection parking transformateur	2 450 €
Avenue de la Gare	Trottoir côté paire et chaussée	17 870 €
Rue des Jardins	Trottoir et chaussée	25 620 €
Rue Victor Hugo	Réseau EP, Trottoir et Chaussée (entrée de la rue)	36 400 €
Rue du vieux Manoir	Trottoir et chaussée	21 800 €
TOTAL		208 445 €

Monsieur Franck ROY précise qu'il reste des travaux de préparation pour la rue du Planty, la rue du docteur Neveu et la rue Gobin dans le cadre de l'opération OPAH-RU. L'objectif est de faire le réseau eaux pluviales et l'effacement des réseaux eaux usées pour préparer le terrain pour les aménagements futurs. Tout un travail est en cours sur la restructuration urbaine de ce quartier.

VOIRIE RURALE

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX	COÛT TTC
La Maronnière	Bandes de roulement en enrobé	6 000 €
La Barbière	Tricouche	5 700 €
Puyravaud	Tricouche	19 760 €
La Glinière la Délinière	Tricouche	20 900 €
La Bretonnière Monplaisir	Bicouche	22 000€
La Durantière St Joseph	Bicouche	6 435 €
Rte de la Stèle Boule du lièvre	Bicouche	28 462 €
Herissonnière, La Bodouinière	Bicouche	37 400 €
Route de la Bazérière	Bicouche	1 788 €
Route du Bois Fradin	Bicouche	7 425€
La Borderie	Bicouche	5 500 €
La Simotière	Bicouche	3 300€
Route de la Petitière au Pay	PATA	8 000 €
La Glinière la Brosse Route de la Genète	Enrobé projeté	7 320 €
La Gombretièrre (les terres cuites)	Curage fossé Décapage des accotements Rechargement en GNT	3 060 €
TOTAL		196 500 €

2) Présentation d'un projet d'accueil temporaire d'urgence

Le maintien à domicile est prioritairement le principe d'accueil le plus souhaité en Vendée.

Il arrive cependant que pour des raisons diverses notamment de santé, les personnes ne puissent pas retrouver leur domicile malgré les accompagnements mis en place (ADMR, soins à domicile).

Nous sommes de plus en plus interpellés sur ces situations d'urgence. Il faut trouver les moyens pour accueillir momentanément des personnes en difficulté qui ne peuvent pas rester ou rejoindre leur domicile.

Six chambres d'accueil temporaire existent au sein de l'EHPAD (géré par l'association le Ruleau), mais selon toute probabilité il faut absolument élargir cette offre en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées sur la Commune et les besoins également vécus par d'autres communes avoisinantes.

Il se trouve qu'un porteur de projet nous a contactés :

- ✓ Il accepterait de construire à ses frais un établissement de 24 lits,
- ✓ d'en prendre en charge le fonctionnement,
- ✓ sous réserve que l'on mette à sa disposition un terrain de 5 000 m² facilement accessible
- ✓ situé dans l'agglomération et pas trop éloigné d'une maison de santé.

Cet équipement apparaît très complémentaire à ceux d'Aizenay car ce lieu est limité à 3 mois. C'est également complémentaire au projet d'EPA (=pour accueillir à demeure des personnes vieillissantes mais non dépendantes).

Il est envisagé que cette nouvelle structure fonctionne probablement avec le service ADMR.

Monsieur Joël BLANCHARD indique que la commune de Grosbreuil vient d'ouvrir une unité. Madame Marcelle TRAINEAU ajoute qu'à Commequiers leur accueil temporaire d'urgence est rempli à 95 %.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que de l'accueil d'urgence limité à 3 mois et qu'il ne rentre pas en concurrence avec l'EHPAD. Les porteurs de projet attendent que l'on se prononce au mois de mars prochain. Après la maison de santé pour personnes vieillissantes, après le CMP et le logement pour les médecins et stagiaire, c'est un troisième élément que l'on apporterait à notre gamme médicale et paramédicale. On offre en plus des conditions acceptables pour les familles qui ont du mal à trouver de la place.

3) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017 a été approuvé.

*
**

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

1 – Autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour l'opération de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel

Monsieur Franck ROY, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction d'un Pôle Culturel à Aizenay, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés par délibération du 25 octobre 2016 (hormis le lot démolition dont la notification est intervenue antérieurement dans le cadre de la délibération du 12 juillet 2016).

Sur ce projet, le récapitulatif financier prévisionnel se présente ainsi :

TOTAL des travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel	1 835 208,67 € HT
	(A) 2 202 250,40 € TTC
Maîtrise d'œuvre	55 056,26 € HT
	(B) 66 067,51 € TTC
Equipements (estimations)	(C) 480 000 € TTC
Total = A+B+C	2 748 317,91 € TTC

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

Compte tenu de l'échelonnement financier de cette opération, il est proposé de l'inclure dans une programmation pluriannuelle, en adoptant la procédure de programme et de crédits de paiement (AP/CP), conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4 et L 2311-3°,

Considérant les délibérations en date du 26 janvier 2016, du 1^{er} mars 2016, du 12 juillet 2016 et du 25 octobre 2016 ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Franck ROY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) fixée à 2 748 317,91€ TTC concernant le projet de construction du Pôle culturel, selon l'échéancier prévisionnel indicatif :

Total de l'AP/CP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
2 748 317,91 € TTC	1 080 000 € TTC	1 668 317,91 € TTC

- Autorise Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

2 – Équipements du Pôle Culturel – Demande d'aides financières au titre des investissements structurants, dans le cadre des dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département

Madame Françoise MORNET rappelle au Conseil Municipal que la construction du Pôle Culturel a commencé.

La Délégation de Service Public pour l'exploitation du cinéma sera lancée dans les prochaines semaines.

Les consultations pour les acquisitions des équipements nécessaires au fonctionnement de l'ensemble du pôle culturel, c'est-à-dire les équipements cinématographiques, les sonorisations, les équipements scéniques, le mobilier, les sièges fixes, les gradins amovibles, les banques d'accueil et autres matériels sont en cours d'élaboration. Aucune acquisition de ces équipements n'est aujourd'hui réalisée.

L'estimation est de 400 000 € HT.

Ce nouvel équipement qui réunira 2 salles de cinéma, 1 salle d'animation en lien avec la médiathèque actuelle et une ludothèque, aura un rayonnement sur l'ensemble du nouveau territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne et au-delà. Sur ce nouveau territoire, aucun autre équipement culturel de ce type n'existe aujourd'hui.

Dans le cadre des réflexions sur les projets de territoire menées avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne et du rôle de centralité qu'occupent certaines communes dont la Ville d'Aizenay sur le nouveau territoire fusionné au 1^{er} janvier 2017, les équipements sportifs et culturels structurants du nouveau territoire intercommunal seront susceptibles de bénéficier d'aides financières au titre des équipements structurants, dans le cadre des dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département.

Les conditions, modalités et montants de ces aides ne sont pas définis.

- **2008** : la Commune annonce son ambition d'implanter un lycée à Aizenay
- **29 mai 2012** : le Conseil Municipal adopte la proposition de candidature pour l'accueil d'un lycée sur Aizenay
- **Avril 2014** : réalisation d'une étude d'opportunité
- **3 septembre 2014** : création de l'Association « pour un lycée sur le bassin de vie d'Aizenay »
- **6 novembre 2014** : visite des élus de la Région sur le futur site d'implantation
- **27 janvier 2015** : présentation de l'étude de faisabilité urbaine pour l'implantation d'un lycée
- **06 février 2015** : présentation de l'étude sur les temps de trajet et la mobilité scolaire des lycéens du bassin de vie d'Aizenay
- **Février 2015** : réalisation d'une étude d'intégration du lycée dans le tissu économique et réunion de travail portant sur le projet éducatif
- **10 mars 2015** : réunion de la commission consultative du réseau des lycées organisée par la Région
- **12 mars 2015** : présentation des conclusions par le Président de la Région. Annonce de la construction d'un lycée général et technologique à Aizenay pour une ouverture en 2021/2022

- **10 avril 2015** : session extraordinaire de l'Assemblée régionale des pays de la Loire pour validation d'un lycée général et technologique à Aizenay
- **10 juillet 2015** : acte portant acquisition par la Commune des terrains en vue de l'implantation du lycée.

Le **25 octobre 2016**, deux délibérations ont été prises par le Conseil municipal, confirmant l'engagement de la Commune sur ce dossier :

- Accord de principe pour la délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour l'intégration d'un équipement sportif dans le cadre du futur lycée sur le bassin de vie d'Aizenay,
- Accord pour la réalisation d'une étude de mobilité.

De nombreuses actions de sensibilisation et de communication ont également été portées par la Commune depuis plusieurs années.

Une enveloppe globale de 3,5 millions d'euros TTC peut être annoncée dont 2,5 millions d'euros TTC pour les seuls équipements sportifs.

Ces équipements sont liés au lycée dont le rayonnement s'étendra à tout le nouveau territoire de la Communauté de Communes et au-delà.

Dans le cadre des réflexions sur les projets de territoire menées avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne et du rôle de centralité qu'occupent certaines communes dont la Ville d'Aizenay sur le nouveau territoire fusionné au 1^{er} janvier 2017, les équipements sportifs et culturels structurants du nouveau territoire intercommunal seront susceptibles de bénéficier d'aides financières au titre des équipements structurants, dans le cadre des dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département.

Les conditions, modalités et montants de ces aides ne sont pas définis.

Toutefois, Monsieur Franck ROY propose dès à présent de solliciter ces aides financières pour participer au financement de l'ensemble des équipements publics liés à l'arrivée du lycée.

D'autres aides pourront également être sollicitées par la Commune.

Monsieur le Maire explique que la région ne prend pas à sa charge le parking et les accès

Monsieur Joël BLANCHARD craint que les crédits de contractualisation (2017/2020) soient épuisés d'ici la construction de l'équipement sportif du Lycée.

Monsieur le Maire répond que ce qui compte c'est la date du commencement des travaux, s'agissant de l'attribution des subventions. Monsieur Franck ROY complète le propos en expliquant que la partie étude compte également. Il convient donc dès à présent de les flécher dans le cadre de cette contractualisation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Franck ROY,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite les aides financières au titre des équipements structurants, dans le cadre des dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département pour participer au financement des équipements publics liés à l'arrivée du lycée, ainsi que toutes autres participations pouvant intervenir,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

4 – Extension du Centre de Loisirs - Demande de subvention dans le cadre d'aide à l'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales

Madame Marie-Annick CHARRIER informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique sociale, la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée accorde des aides qui visent à développer et garantir l'offre de service en faveur des familles.

Sont éligibles à une aide à l'investissement de la CAF sur fonds locaux :

- les établissements d'accueil du jeune enfant : multi-accueils, crèches, micro-crèches, haltes garderies...
- les accueils de loisirs (périscolaires et extrascolaires), les accueils jeunes,
- les foyers de jeunes travailleurs, les centres sociaux,
- les relais assistantes maternelles, les lieux d'accueil enfants parents...
- les ludothèques et épiceries solidaires.

Les porteurs de projet peuvent être des collectivités territoriales ou des associations.

Madame Marie-Annick CHARRIER propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée pour l'opération Extension du centre de loisirs.

Madame Clarisse BESSONNET explique que depuis l'ouverture du centre de loisirs en 2007, le transport des enfants pour déjeuner à Louis Buton coûte entre 5 et 6 000 € par an à la collectivité et aux familles. L'investissement dans une salle de restauration serait aujourd'hui en voie d'être rentabilisé. Elle souhaiterait savoir si par rapport au procès-verbal du 22 novembre 2016 il y avait eu des changements, s'agissant de la restauration.

Elle demande pendant combien d'années on va continuer à transporter les enfants en car pour aller déjeuner à Louis Buton.

Le groupe minoritaire renouvelle encore une fois leur demande d'intégration d'une salle de restauration dans ce projet d'extension.

Monsieur le Maire explique que ce n'est pas qu'une salle de restauration qu'il faut ajouter au projet c'est aussi une salle de préparation sans compter le personnel qui travaille. Il y a des frais d'équipement du restaurant également. Cela équivaut à multiplier le coût des travaux initiaux par 2. Que fera-t-on de cette salle de restauration quand il n'y aura pas d'accueil de loisirs ?

Il y a que 900 mètres de distance entre l'accueil de loisirs Chouette & Compagnie et le restaurant du groupe scolaire Louis Buton on pourrait en profiter pour imaginer des choses sur le plan pédagogique et sur la santé des enfants qui doivent faire plus d'exercice. On réfléchit à des modes de déplacements alternatifs. On peut développer les systèmes de pédibus, vélibus ou si on a, un système de calèche. Il faut que ce soit organisé et sécurisé. On peut réfléchir et aller plus loin pour voir si on ne peut pas en faire une véritable action pédagogique et peut-être prendront-ils l'habitude de se déplacer via des modes alternatifs. Il existe des expériences très intéressantes dans la plus grande joie des enfants. Cela vaut le coup d'y réfléchir.

Madame Audrey DELANOË explique que le groupe minoritaire avait évoqué auprès de Patrick LAIDIN ces modes de déplacement alternatifs mais qu'on leur avait expliqué que cela ne fonctionnait pas car il n'y avait pas assez de bénévoles.

Monsieur le Maire répond qu'il peut y avoir plusieurs types de groupe : pour un groupe cela peut être le bus, un autre groupe en calèche et un groupe en pedibus. Le nombre de gens qui viennent en vélo est nettement plus important depuis 3 ans mais il y a encore des marges de progrès considérables et l'occasion est bonne.

Madame Cindy BESSEAU ajoute qu'il y a peut-être des points stratégiques pour se retrouver.

À la question de Madame Clarisse BESSONNET qui demande si l'avis du personnel a été demandé, le Directeur Général des Services répond que le personnel a été consulté à deux reprises. Il précise qu'au moins deux niveaux d'âge vont à pied au restaurant scolaire pour l'accueil de loisirs du mercredi. Cela fait partie du programme pédagogique des 6/12 ans. Monsieur le Maire précise que l'idée de la calèche émane d'un enfant du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le plan de financement pour le projet d'Extension du centre de Loisirs en 2017, tel que présenté :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Travaux	380 000 €	456 000 €	DETR (30%)	114 000 €
			CAF Aide à l'équipement	90 000 €
			CAF Prêt à taux Zéro	55 200 €
			Autofinancement	196 800 €
TOTAL	380 000 €	456 000 €		456 000 €

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

5 – Subvention exceptionnelle – Madame Véronique BRAUD

Monsieur Christophe ROBRETEAU rappelle que Madame Véronique BRAUD, agésinate et sportive de haut niveau est amenée à participer à des compétitions nationales et internationales en parabadminton.

Son objectif est notamment d'atteindre les jeux paralympiques qui auront lieu en 2020 à Tokyo.

Ses frais de déplacement s'élèvent à environ 20 000 euros chaque année pour participer à ces différentes compétitions.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 1 000 euros.

Madame Audrey DELANOË indique que si sur le principe le versement de la subvention ne les dérange pas, le groupe minoritaire se pose la question du versement de la subvention directement à une personne privée et non au club. Il lui est répondu que juridiquement il est tout à fait possible de verser une subvention à une personne physique. Monsieur Christophe ROBRETEAU explique que Madame BRAUD gère en grande partie ses déplacements. Il est donc logique de lui verser directement la subvention.

Christophe ROBRETEAU ajoute que le montant de la subvention est conditionné à un niveau de compétition. En l'occurrence ici, Véronique BRAUD effectue des compétitions de niveau international.

Monsieur le Maire et Monsieur Christophe ROBRETEAU demandent à la presse de ne pas divulguer cette information car la commune souhaite en faire la surprise à Madame BRAUD lors de la soirée des Trophées des Sports qui a lieu le 3 mars.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe ROBRETEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à Madame Véronique BRAUD,
- Précise que cette somme sera prise par imputation, sur ligne 6745 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » du budget 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

6 – Fixation tarif mini-camps de l'antenne jeunesse pour l'été 2017

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée les projets de mini-camps, organisés par l'antenne-jeunesse, dans des lieux qui restent à définir :

- Du 25 au 28 juillet 2017 pour les 14-17 ans (séjour plein air et sensations)
- Du 1^{er} au 04 août 2017 pour les 11-14 ans (séjour plein air et équitation)

Les tarifs demandés aux familles sont de :

Commune	
tarif pour chaque séjour par enfant	100,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification des mini-camps organisés par l'antenne-jeunesse du 25 au 28 juillet 2017 et du 1^{er} au 04 août 2017.

Commune	
tarif pour chaque séjour par enfant	100,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

7 – Fixation tarif mini-camp accueil de loisirs à Notre-Dame-de-Monts

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée le projet de mini-camp, organisé par l'accueil de loisirs, à Notre-Dame-de-Monts du 11 au 14 avril 2017.

L'objectif de ce séjour est de proposer un temps de vacances et de rupture de la vie quotidienne. Il est ouvert aux enfants de 9 à 12 ans, pour un effectif de 20 enfants, sur le thème de la découverte du char à voile.

Les tarifs demandés aux familles sont de :

Commune	
tarif pour le séjour	100,00 €
réduction par jour si QF<700€	- 3,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification du mini-camp du 11 au 14 avril 2017.

Commune	
tarif pour le séjour	100,00 €
réduction par jour si QF<700€	- 3,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

8 – Régie antenne jeunesse - Délibération modificative n°3

Madame Claudie BARANGER rappelle que par délibération en date du 27 octobre 2009, une régie de recettes et d'avances a été créée pour l'antenne jeunesse.

Par délibération en date du 12 juillet 2011, l'article 10 de la délibération du 27 octobre 2009 a été modifié, portant le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur à 2 000 euros, au lieu des 1 220 euros fixés initialement.

L'arrêté portant nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes et d'avances auprès de l'antenne jeunesse, dispose que le régisseur n'est pas astreint au cautionnement.

Or, sur les opérations de 2015, le montant total maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées s'est trouvé supérieur au seuil de dispense de cautionnement de 2 440 euros. Un cautionnement obligatoire de 300 euros s'est imposé au régisseur.

Il est proposé à l'Assemblée de modifier l'article 10 de la délibération du 12 juillet 2011 selon les termes suivants :

"Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 500 euros".

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide modifier l'article 10 de la délibération du 12 juillet 2011 dans les termes décrits dans la présente délibération.

- Dit que les autres termes de la délibération du 12 juillet 2011 restent inchangés.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

9 - Convention SyDEV relative à l'implantation d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité dans le cadre de l'expérimentation Smart Grid Vendée

Monsieur François MÉNARD présente la convention transmise par le SyDEV relative à l'action « Implantation d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité dans le cadre de l'expérimentation Smart Grid Vendée.

Considérant que dans le cadre de la stratégie nationale de recherche et d'innovation dans le domaine de l'énergie et suite aux recommandations du Grenelle de l'Environnement (article 19 loi Grenelle 1), le Gouvernement a décidé la création d'un fonds de soutien à la mise au point de démonstrateurs de recherches en nouvelles technologies de l'énergie dont la gestion est confiée à l'ADEME et que, dans ce contexte, l'ADEME a lancé en 2011 un Appel à Manifestations d'Intérêts (AMI) concernant la thématique des réseaux intelligents, Considérant que le consortium « Smart Grid Vendée », coordonné par le SyDEV en partenariat avec ERDF, RTE, ALSTOM GRID, COFELY INEO, LEGRAND, ACTILITY et le CNAM, est lauréat de cet appel à projet suivant la décision du Premier Ministre du 18 mars 2013,

Considérant que le démonstrateur « Smart Grid Vendée » a pour objectifs :

- de permettre une meilleure prise en compte des contraintes locales des réseaux de distribution publique (en complément de la gestion de l'équilibre et de la pointe nationale) permettant de contribuer à une meilleure efficacité énergétique globale, en intégrant mieux les énergies renouvelables tout en maîtrisant les coûts de développement et de renforcement des réseaux de distribution électrique ;
- de clarifier les nouvelles interactions des acteurs et les évolutions nécessaires du système électrique pour prendre en compte ces nouveaux besoins de l'optimisation locale ;
- de mener une action volontariste auprès des collectivités pour maîtriser leur consommation d'électricité, et les rendre acteurs des besoins de flexibilité ;
- de développer, implémenter et tester les solutions mises au point sur un ensemble représentatif et significatif de consommateurs et de producteurs, et sur le réseau de distribution de la Vendée ;
- de mettre en place un centre de compétence « Smart Grid » (plateforme de recherche, formation ingénieurs) ;
- de réaliser une étude sociétale sur les « consom'acteurs » focalisée sur les gestionnaires et les utilisateurs de bâtiments publics.

Considérant que le démonstrateur « Smart Grid Vendée » nécessite la mise en œuvre d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité sur des bâtiments ou de l'éclairage public,

Considérant que la commune d'Aizenay a été retenue par le SyDEV pour l'implantation de ces équipements,

Considérant que cette action n'occasionne pas de coût à la charge de la Commune,

Considérant les sites concernés :

- Ateliers municipaux,
- Eglise,
- Salle de sports La Galerne,
- Ludothèque,
- Salle RASED,
- Salle association Mosaïque,
- Maison des Vélos,

- Salle Georges Hillairiteau,
- Salle Les Colombes,
- Vestiaires du stade,
- Centre Jules Verne,
- Complexe sportif – Mille club,
- Espace Villeneuve – Secouriste,
- Espace Villeneuve – La Mi Do Ré,
- Espace Villeneuve – Boulodrome,
- Espace Villeneuve – Secours catholique,
- Espace Villeneuve – L’outil en main,
- Espace Villeneuve – Médiathèque.
- Vestiaire du stade de la Pénrière
- Espace Villeneuve – TBGT
- Espace Villeneuve – local transformateur

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur François MENARD explique que l'on aura de plus en plus besoin d'énergie en période hivernale. Il faudra avoir des réseaux adaptés pour supporter les pics de consommation mais il faut également partager l'énergie dont on n'a pas besoin.

Monsieur Joël BLANCHARD indique que les membres du conseil municipal ne sont pas sans ignorer que la démonstration n'a pas été faite que les ondes émises par les équipements de gestion et de communication des consommations électriques et les compteurs Linky qui y seront associés n'avaient aucune nocivité. L'urgence c'est bien de diminuer l'exposition aux ondes, non d'en ajouter.

Au nom du principe de précaution, entre autre, plus de 300 communes ont à ce jour pris des délibérations contre l'installation des compteurs communicants et leurs équipements, le groupe minoritaire propose d'en faire autant.

Monsieur François MÉNARD demande alors comment quantifier les besoins locaux.

Monsieur Franck ROY ajoute qu'il n'est pas persuadé que le matériel mis en place utilisera le wifi car la convention parle d'une connexion Internet. Or, avec une connexion internet il n'y a pas d'onde.

Monsieur le Maire précise qu'il ne faut pas confondre les compteurs LINKY avec ce qui est proposé là.

Entendu l'exposé de Monsieur François MÉNARD,

Vu le Code de l'énergie,

.

Vu la décision du Premier Ministre du 18 mars 2013,

Vu la délibération du Comité Syndical du SyDEV n° DEL001CS110213 en date du 11 février 2013 relative à l'autorisation de signature de l'accord de consortium « Smart Grid Vendée »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le SyDEV, ou les entreprises titulaires de marchés publics dans le cadre du projet Smart Grid Vendée, à installer et exploiter des équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la consommation d'électricité,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'implantation d'équipements spécifiques de gestion et de communication relatifs à la Consommation d'électricité dans le cadre de l'expérimentation Smart Grid Vendée et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

VOTE :

OUI : 24

NON : 5

BLANC : 0

10 - Acquisition de la Voirie desservant le Village de la Paponnière

Monsieur Philippe CLAUTOUR informe le Conseil Municipal que lors de la visite des villages effectués par les services, il a été constaté qu'un couple de propriétaires de ce village est resté propriétaire de la voirie desservant le Village de la Paponnière.

Cette voirie, cadastrée A 1836 d'une superficie de 938 m², est utilisée par de nombreux usagers.

Afin de régulariser cette situation, la Commune a proposé à ces propriétaires d'acquérir cette voirie pour l'euro symbolique.

En date du 27 janvier 2017, ils ont donné leur accord pour céder cette voirie à la Commune.

Il est précisé que les frais d'acte régularisant cette situation seront à la charge de la Commune ainsi que les frais de bornage.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu la proposition faite par la Commune, d'acquérir cette voirie cadastrée A 1836 d'une superficie de 938 m², pour l'euro symbolique,

Vu l'acceptation en date du 27 janvier 2017 des propriétaires de céder à la Commune cette voirie cadastrée A 1836 d'une superficie de 938 m², pour l'euro symbolique,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 16 février 2017 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'acquisition par la Commune de la voirie du Village de la Paponnière, cadastrée A 1836 d'une superficie de 938 m², à l'euro symbolique,

-Dit que les frais d'acte régularisant cette situation seront à la charge de la Commune ainsi que les frais de bornage.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

11 – Délibération cadre pour le recrutement d'agents non titulaires pour le remplacement d'agents titulaires momentanément absents

Monsieur Serge ADELÉE expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans

- le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats ne seront conclus qu'en cas de réelle nécessité de remplacement et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Monsieur Serge ADELÉE propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement sur le modèle annexé en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Monsieur le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible conformément au modèle annexé à la présente délibération,

- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

Séance levée à 21h36

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
Claudie BARANGER